

2^e SEMINAIRE MAGHREBIN

Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des Mères Célibataires au Maghreb

Tunis, 15 et 16 décembre 2014

Hôtel Regency Gammarth, Tunis

*180 professionnels d'Algérie, de France, du Maroc et de Tunisie réunis durant deux journées à Tunis pour partager pour partager leurs solutions et leurs recommandations.
Une initiative pionnière.*

180 professionnels sont attendus à Tunis pour les deux journées d'immersion et de confrontation d'expériences innovantes que leur propose le 2^e Séminaire Maghrébin pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires et leurs enfants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Suite logique d'un premier Séminaire Maghrébin organisé à Casablanca, en décembre 2013, cette rencontre représente une initiative pionnière de mise en réseau d'acteurs associatifs et publics traitant de l'épineuse question de la situation des femmes accouchant en-dehors du cadre légal du mariage dans ces trois pays.

Dans nos sociétés d'Afrique du Nord, l'abandon d'enfants atteint des niveaux alarmants. Dans la plupart des cas, ces enfants sont nés en-dehors du cadre du mariage.

Seule, vivant souvent dans des contextes matériels très fragiles, leur mère subit une très forte condamnation, qui lui vaut l'exclusion familiale, sociale et économique.

Leur décision d'abandonner leur enfant n'est donc pas un choix, mais une façon pour elles de se réintroduire dans un système qui les a rejetées.

- ◆ Initiative pionnière
- ◆ Coopération transnationale
- ◆ 4 pays : Algérie, France, Maroc et Tunisie
- ◆ 180 participants
- ◆ Professionnels associatifs et autorités publiques
- ◆ Plénières, débats, ateliers, networking, projection d'un film inédit
- ◆ Partage d'expériences, état des lieux législatifs et des besoins des mères et de leurs enfants
- ◆ Méthodes innovantes d'insertion sociale et économique
- ◆ Mots-clés : dignité, respect, innovation, insertion

Contact Presse : Hayfa Ben Miloud csmcelib@santesud.org Mobile:(+216) 21 609 599 Tel: (+216) 71 902 725

Temps Forts du 2^e Séminaire Maghrébin

Violences : un film, une analyse, un débat

Les violences que subissent ces femmes – et, par ricochet, leurs enfants – ont de multiples facettes et feront l’objet d’un film que les organisateurs de l’événement ont produit spécialement pour cette occasion.

À travers le témoignage de différentes femmes, le documentaire tentera de retracer ces parcours semés d’embûches et de maltraitances. Ces épreuves les amènent, dès l’enfance, à travers la jeunesse et l’entrée dans la vie adulte, jusqu’à la découverte de la grossesse et la décision de garder ou non l’enfant, à embrasser une vie à la marge des convenances et des normes sociales. La projection du film, prévue à l’ouverture du Séminaire, sera suivie d’une analyse par la psychologue à l’association algérienne SOS Femmes en Détresse, Zouina Hallouane, et d’un débat.

Lecture comparée des législations

L’exclusion est le résultat d’une stigmatisation sociale très ancrée et profonde. Cette stigmatisation dont sont victimes mères et enfants se traduit dans les législations. En découvrant les textes juridiques on peut mesurer à quel point ces femmes et leurs enfants sont condamnés à des situations de non-droit si l’on se réfère aux conventions internationales, dont l’intensité varie selon le pays. La lecture croisée des législations existantes dans les trois pays que fera la juriste tunisienne Monia Ben Jemia constituera ainsi un autre temps fort de ce 2^e Séminaire Maghrébin.

Les participants pourront aussi entendre la présentation d’une représentante de la Police Judiciaire sur l’application par les autorités en Tunisie de la Loi n° 75 de 1998. Cette loi donne droit aux enfants abandonnés ou de filiation inconnue à une identité complète, y compris par le biais du recours au test ADN, une disposition dont une grande partie d’acteurs s’accorde qu’elle a contribué à réduire de manière significative le nombre d’abandons d’enfants dans le pays.

Vers des approches innovantes d’insertion sociale et professionnelle

Des ateliers prévus l’après-midi serviront au partage d’expériences concrètes et des difficultés affrontées par les professionnels de terrain dans leur quotidien. Ils permettront d’identifier des approches et pratiques innovantes en matière d’insertion sociale et professionnelle des mères avec leurs enfants et de plaider pour la défense de leurs droits.

Le contexte : une collaboration transnationale et inédite

Informé, former et sensibiliser

Réalisé dans le cadre du projet du même nom mené par l’ONG **Santé Sud** (France) dans ces trois pays, ce 2^e Séminaire Maghrébin est le fruit d’un travail de fond réalisé conjointement avec les associations partenaires : **INSAF** (Maroc), **Réseau Amen Enfance Tunisie (RAET)** et **SOS Femmes en Détresse** (Algérie).

Elles ont réuni leurs efforts autour d’un objectif commun : développer l’émancipation économique et sociale des mères et de leurs enfants et promouvoir leur accès aux droits fondamentaux et à la dignité en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Sur le terrain, depuis plusieurs années, chacune de ces associations partenaires mène de front ce combat individuellement et en collaboration avec les autres acteurs associatifs et publics de leur

pays respectif dans l'accompagnement à la réinsertion sociale et économique des mères et de leurs enfants et dans la défense de leurs droits.

Devenues des références, ces associations proposent aux mères et à leurs enfants une assistance pour tenter de trouver des solutions adaptées à tous leurs besoins, depuis la prise en charge d'urgence, en passant par l'information et l'accompagnement juridique, jusqu'à la définition avec la mère d'un projet de vie, pour lequel ils l'accompagnent. Le but est de permettre à ces femmes d'envisager et ensuite de concrétiser un avenir avec leurs enfants, ce qui en pratique peut contribuer à réduire fortement l'abandon.

Face aux sociétés en mutation de ces pays, ces acteurs clés développent de nombreuses activités de sensibilisation, d'information et de plaidoyer visant à promouvoir une autre manière d'envisager la situation des mères célibataires et de leurs enfants. Plus respectueuse, cette approche prône leur autonomisation et leur responsabilisation, la défense de leurs droits, dont celui à une vie digne, et condamne toute violence et discriminations auxquelles ils sont exposés.

Un programme d'insertion : à quoi bon ?

Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires au Maghreb 2013- 2015

Le programme qui rassemble ces associations est intitulé « Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires au Maghreb 2013-2015 ». Il agit sur tous les fronts pouvant mener à une meilleure insertion pour ces femmes. Il

stimule les associations travaillant avec ces mères à mettre en place des modes de réinsertion innovants, tout en capitalisant sur leurs réussites. Il les incite à partager leurs expériences et à définir les bases d'un plaidoyer commun.

Des enquêtes pour une stratégie

En amont, dans le cadre de programme, des d'enquêtes ont permis aux acteurs de diagnostiquer et mieux comprendre les réalités de ces accouchements en-dehors du cadre du mariage, les besoins des mères et de leurs enfants, les contraintes et violences qu'elles subissent du fait d'être célibataires tout comme l'offre existante d'assistance et d'accompagnement par les acteurs associatifs et publics.

**« Leur décision
d'abandonner leur
enfant n'est donc pas un
choix, mais une façon
pour elles de se
réintroduire dans un
système qui les a
rejetées. »**

Ces documents primordiaux servent depuis à susciter, en Algérie et en Tunisie, voire à appuyer lorsqu'il existe déjà, cas du Maroc, la mise en place d'un groupe de travail en charge d'élaborer une stratégie nationale sur la question de ces mères. C'est dire l'ambition de ce programme !

Des formations pour une meilleure prise en charge

Pour réduire la stigmatisation et améliorer les conditions de prise en charge, ce programme met en place :

- ◆ plusieurs modules de formation auprès de centaines d'intervenants directs (du milieu associatif mais aussi de structures publiques) à l'accompagnement psycho-social des mères célibataires et à la médiation familiale ;

- ◆ l'information aux mères elles-mêmes au sujet de leurs droits avec notamment l'édition d'un guide sur ce sujet à leur attention et la mise en place au Maroc et en Tunisie d'un programme d'éducation aux droits par les pairs (les mères informent les mères);
- ◆ des comités pluridisciplinaires dans deux régions de Tunisie (Nabeul et Sousse), dont la charge est de définir des solutions de formation et d'insertion professionnelle qui soient adaptées à la réalité de ces mères en situation de précarité, d'exclusion et d'urgence ;
- ◆ l'appui aux mères dans leurs démarches de recherche d'emploi, soit directement avec elles (Maroc), soit avec les professionnels des associations leur venant en aide (Algérie et Tunisie).

Séminaires, échanges, visites croisées pour une vision plus large

L'occasion de collaborer dans le cadre d'un programme commun permet enfin à ces associations de bâtir des ponts entre les trois pays et de partager des pratiques et des expériences, des acquis et des difficultés, afin de rendre encore plus fort l'impact de leurs actions. Des activités dites transversales favorisent cet échange, dont ces Séminaires Maghrébins, mais aussi des visites croisées, la production d'un recueil d'expériences significatives d'insertion de mères célibataires et de trois films documentaires visant à sensibiliser le grand public à cette réalité.

État des lieux...

Algérie-Maroc-Tunisie, des situations diverses mais des besoins communs : briser les tabous et éradiquer les violences

« Au regard du système familial fondé sur le principe de la légitimité, une femme qui devient mère sans être mariée transgresse tant la norme que la morale et contribue à une remise en question inquiétante des valeurs établies. Elle incarne une « injure » faite à la société et à ce titre inspire méfiance, médisance et actes de violences. Elle scandalise la collectivité qui, par souci d'autoprotection, ne peut lui reconnaître le droit à une existence sociale légale et affirmée », commente Emilie Barraud, intervenante à Santé Sud, dans le rapport global des enquêtes qu'elle a menées dans le cadre de ce programme.

En Algérie, les statistiques officielles parlent de 7 000 naissances hors mariage par an¹. La situation dans ce pays est très délicate pour les enfants lorsque les pères ne reconnaissent pas la paternité de leur propre gré, car la reconnaissance de la maternité en-dehors du cadre du mariage, même si elle fournit un nom à l'enfant, ne lui garantit aucun droit (entretien, héritage, etc.), selon l'enquête réalisée en Algérie dans le cadre de ce programme. Le taux d'abandon y est également très élevé : seules 21% de femmes ayant placé leurs enfants provisoirement les récupèrent. Ce chiffre doit être en plus nuancé, car même après avoir récupéré leur enfant, beaucoup de mères procèdent à des abandons déguisés ou tardifs, voire à des kafâlas directes.

« Face aux sociétés en mutation de ces pays, ces acteurs clés cherchent une autre manière d'envisager les mères célibataires et leurs enfants. Une approche plus respectueuse, qui prône leur autonomisation et leur responsabilisation et qui condamne toute forme de violence. »

¹ Chiffre donné par le Ministère algérien de la Solidarité Nationale pour 2007, que l'on retrouve au sein de l'enquête réalisée sur place dans le cadre du programme « Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires au Maghreb 2013- 2015 ».

Au Maroc, elles seraient en moyenne 30 mille femmes par an accouchant en-dehors du cadre du mariage, dont 10% se trouvant dans la région de Casablanca. Selon l'enquête *Le Maroc des mères célibataires*² (la première enquête sur le sujet au Maroc, publiée en 2010, et la seule fournissant des statistiques plus poussées), seulement 10% des mères célibataires marocaines sont prises en charge par le tissu associatif. Une statistique qui révèle l'ampleur des besoins, lorsque l'on considère que le taux d'abandon effectif est généralement bien inférieur dans le cas des femmes accompagnées par les associations leur venant en aide.

En Tunisie, on estime entre 1200 et 1500³ le nombre de naissances hors mariage par an, dont le tiers (voire la moitié⁴) se concentre dans le grand Tunis⁵. Selon la Direction Régionale des Affaires Sociales, en 2010, des 1146 naissances en dehors du cadre du mariage enregistrées, 48% des mères ou familles auraient gardé l'enfant. Cette situation s'est améliorée depuis la promulgation de la Loi n°75 de 1998, qui donne droit aux enfants abandonnés ou de filiation inconnue à une identité complète. Selon des estimations de l'Institut National de Protection de l'Enfance (INPE)⁶, avant cette loi, seulement 13% des enfants placés à l'INPE provisoirement étaient récupérés par leurs mères : ce taux est monté à 40%.

A propos de Santé Sud



Santé Sud est une Organisation française de Solidarité Internationale qui travaille pour l'amélioration de la santé des populations les plus vulnérables. L'association soutient des structures médicales et médico-sociales dans les pays en

développement. Dans le domaine médical, Santé Sud est engagée depuis son origine dans un vaste programme de médicalisation des zones rurales et dans la création ou le renforcement de services essentiels de la périnatalité, de la santé mentale et des maladies chroniques. Dans le domaine médico-social, Santé Sud soutient des structures travaillant auprès de personnes en situation de handicap, d'enfants abandonnés, de mères célibataires, de jeunes en situation de risque social, etc. Santé Sud part du principe que les acteurs des pays où elle intervient disposent de tout le potentiel pour dispenser les soins et l'appui nécessaires à leurs populations et qu'il leur appartient de choisir la voie de leur développement, d'où sa devise « Agir sans remplacer » et une approche privilégiant l'accompagnement à la mise en place de structures durables et la formation des professionnels locaux. Ses intervenants associatifs, professionnels de la santé, travaillent ensemble dans un esprit de compagnonnage, en respectant une méthodologie rigoureuse et des règles éthiques partagées. L'association développe son action à travers la formation, le renforcement institutionnel, la mise en réseau d'acteurs ainsi que le plaidoyer et la sensibilisation. Aujourd'hui l'association travaille au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), en Afrique subsaharienne (Bénin, Guinée, Mali, Madagascar, Mauritanie), au Liban et en Mongolie. Elle emploie 17 personnes à son siège de Marseille en France et 45 personnes dans ses 5 représentations nationales (Madagascar, Mali, Mauritanie, Mongolie et Tunisie). Elle mobilise plus de 300 experts des secteurs médicaux et médico-sociaux qui interviennent lors de missions courtes sur ses projets. Santé Sud est une association du Groupe SOS.

Plus d'informations sur www.santesud.org.

² *Le Maroc des mères célibataires : ampleur, réalité, actions, représentations, itinéraires et vécus*, N. Cherkaoui, 2010, Insaf, 335p.

³ Selon les statistiques de la Direction Générale de la Promotion Sociale (DGPS).

⁴ Les estimations diffèrent beaucoup selon la source.

⁵ Les statistiques n'étant cependant pas fiables, il faut prendre ces chiffres avec un certain recul.

⁶ Santé Sud mène depuis de nombreuses années des actions visant une meilleure prise en charge des enfants sans soutien familial au sein de l'INPE.

A propos du Réseau Amen Enfance Tunisie (RAET)



Créé en 2012, le réseau Amen Enfance Tunisie (RAET) réunit 14 pouponnières associatives situées dans tout le pays travaillant dans le domaine de la protection des enfants sans soutien familial et de l'accompagnement des familles biologiques et adoptantes. L'idée de création de ce réseau a émergé à l'occasion de rencontres qui ont réuni les comités directeurs des associations ainsi que les directrices des pouponnières. Ces derniers ont trouvé un grand intérêt à mutualiser leurs efforts et leurs réflexions afin de dépasser les problèmes communs (Gestion des ressources humaines, financement, formation des intervenants, coordination avec les autres intervenants) et proposer des moyens conséquents à mettre au profit des enfants sans soutien familial, des mères célibataires en situation de précarité et des familles vulnérables. Cette union vise également la constitution d'un pôle suffisamment fort et crédible capable de négocier avec les autorités de tutelle et les pouvoirs publics. Ses objectifs : mettre en place un partenariat entre les instances publiques et le réseau en vue de la défense des droits de l'enfant sans soutien familial et des droits de l'homme en général ; renforcer le partenariat entre les associations membres afin de mutualiser les pratiques et d'échanger autour des expériences spécifiques ; renforcer les compétences des pouponnières associatives ; élaborer des projets communs.

A propos de l'INSAF (Institut National de Solidarité avec les Femmes en Détresse)



Depuis sa création en 1999, l'Institut National de Solidarité avec les Femmes en détresse (INSAF) s'est assignée la mission d'aider les mères célibataires à garder leurs enfants en déployant tous les efforts et moyens pour les protéger, les accompagner vers l'autonomie et défendre leurs droits et ceux de leurs enfants. Dans sa démarche stratégique, l'INSAF considère que la prévention de l'abandon des enfants nés hors mariage passe principalement par la consolidation de l'autonomie des mères célibataires et leur rétablissement dans leurs droits et dignité à travers le renforcement de leurs capacités personnelles et professionnelles, le soutien à leur réinsertion socioprofessionnelle et la diminution de l'incidence des violences à l'égard des mères célibataires et leurs enfants. Suivant cette démarche, l'INSAF assure l'accueil et l'écoute sociale, l'hébergement et l'aide au logement, les prestations médicales et psychologiques nécessaires, la régularisation de la situation administrative (déclaration à l'état civil et cartes d'identité), l'accompagnement juridique, l'élaboration du « Projet de vie », la formation et le développement personnel, la réconciliation familiale, l'appui dans la recherche d'emploi digne et stable et le suivi régulier de la mère et de son enfant. L'INSAF s'inscrit dans plusieurs réseaux structurés constitués d'associations marocaines de droits humains pour contribuer à l'amélioration du cadre légal concernant la mère célibataire et son enfant.

Plus d'informations sur www.insaf.ma.

A propos de SOS Femmes en Détresse



SOS Femmes en Détresse est une association nationale à vocation féministe créée en 1992 sous l'impulsion de femmes et d'hommes militant pour l'égalité des sexes. Sa mission est de prendre en charge et d'accompagner les femmes victimes de violences basées sur le genre dans leur processus d'autonomisation

à travers des services multidisciplinaires mis en place pour elles et leurs enfants. Ses valeurs sont l'égalité (l'association milite pour l'égalité des sexes et contre les discriminations de genre), la justice (pour l'impartialité de la justice, contre l'impunité ou le traitement laxiste de tous les cas de violences faites aux femmes) et la solidarité (aide aux femmes les plus en difficulté par un système de panier solidaire, d'assistance juridique, administrative et psychologique, l'accueil et l'hébergement des femmes en grande détresse sociale). Depuis sa création, l'association prend en charge des mères célibataires. Elle leur offre des services d'hébergement en centre d'accueil, de prise en charge psychologique, d'accompagnement administratif et juridique, de médiation familiale, d'insertion professionnelle.

Plus d'informations sur <http://sosfemmesendetresse.org/>



Contact Presse : Hayfa Ben Miloud csmcelib@santesud.org Mobile:(+216) 21 609 599 Tel: (+216) 71 902 725

